

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

N° 09/2018

OBJET : Signature d'une convention avec Conibi pour la collecte et le traitement des consommables usagers

L'an deux mille dix-huit et le 11 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Catherine MONIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : M^{me} Nadia ESTANG donne procuration à M. Floréal MUNOZ, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Hélène JOACHIM, M^{me} Joëlle TESSIER à M. Wilfrid PASQUET, M. Jean-Claude BLANC à M. Joël CAZAJUS, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Michel COURTIADÉ à M. Denis BEZIAT.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur René PACHER.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre-BASTIANI, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Daniel ONEDA, Alain PEREZ ; Madame Pierrette HENDRICK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Serge MARQUIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président présente Conibi, société née d'un consortium issu de la volonté des marques majeures du secteur de la bureautique et de l'informatique de proposer à leurs clients professionnels une solution simple de recyclage de leurs consommables usagés (imprimantes, multifonctions, photocopieur et autres consommables d'impression) pour les marques adhérentes (Brother, Canon, kyocera, Epson, Fujifilm, konica Minolta, Lexmark, Neopost, Océ, Pitney Bowes, Ricoh, Riso, Sharp, toshiba, Xerox).

Il propose que la récupération au sein de la CCLA puisse s'organiser afin que les cartouches d'encre des copieurs puissent être recyclées gracieusement.

Conibi livrera gratuitement les Eco-box prévus pour la collecte, assurera la collecte, le tri et la valorisation des consommables usagés collectés et mettra à disposition des documents de traçabilité de ses collectes. La collectivité devra effectuer le tri et remplir les Eco-box avec les consommables des marques du consortium (une tolérance de 5% seulement de marques autres est autorisée).

Pour cela, Monsieur le Président propose de signer un contrat avec Conibi.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-dessus de Monsieur le Président,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat avec Conibi pour la collecte et le traitement des consommables usagés ainsi que tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS